



Bulletin d'inscription

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 75331350033 auprès du préfet de région Nouvelle Aquitaine

MODE D'EMPLOI

1 Vous envoyez votre bulletin d'inscription à contact@mentora.fr

2 Vous recevez une confirmation d'inscription par mail

ENTREPRISE

M^{me} M^e M. : Fonction :

Téléphone : Fax :

Email :

Société :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone standard : Fax :

N° de SIRET : N° de TVA intracommunautaire :

FACTURATION

Adresse de facturation si différente :

Prise en charge de la formation par un fond de formation (O.P.C.O.) : Oui Non

Nom et adresse de l'O.P.C.O. si prise en charge :

.....

FORMATION

Intitulé de la formation :

Code formation : Nombre de stagiaires :

Date de début de la formation : Durée de la formation :

Site choisi

- A distance
- Sur site

Participant(s)

	Stagiaire 1	Stagiaire 2
Nom
Prénom
Email
Téléphone
Département*

* Département du lieu de travail du stagiaire

(La signature de ce bulletin entraîne l'acceptation des conditions générales de vente MENTORA)

Date :

Les données personnelles du stagiaire recueillies sur le présent formulaire sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription de l'exécution et du suivi de sa formation par les services MENTORA en charge du traitement. Ces données sont nécessaires à l'exécution de la formation en application de l'article L 6353-9 du Code du travail et des services MENTORA associés, y compris l'accès à la plate-forme DENDREO. Elles sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratif et financier applicables aux actions de formation. En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnelle, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès,

Signature

Cachet

de rectification, de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable, qui peut être exercé en s'adressant à MENTORA, 13 rue Nicéphore Niepce 33510 Andernos les Bains. Le stagiaire bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire.

Conditions générales de vente

Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les offres relatives à des prestations de formation. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de MENTORA, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que MENTORA ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renoncement à s'en prévaloir ultérieurement. Les présentes CGV peuvent être amenées à évoluer. La version applicable la plus à jour est celle disponible sur le site www.mentora.fr à la date de la commande. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de MENTORA, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

Commande

Toute commande de formation interentreprises suppose que le client accepte le programme présent sur le site www.mentora.fr à la date de sa commande. Toute commande de formation intra-entreprise suppose que le client accepte le contenu du stage décrit dans la proposition de collaboration (pédagogique et financière) dont le client possède un exemplaire. La signature du bon de commande et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par MENTORA à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification n'ouvre droit à indemnité au profit du Client.

Pré-requis

MENTORA spécifie dans ses programmes les connaissances initiales requises (pré-requis) pour suivre chacune de ses formations dans des conditions optimales. Il appartient au client de s'assurer que tout stagiaire inscrit à une formation interentreprises MENTORA satisfait bien les pré-requis spécifiés sur le programme de formation correspondant. MENTORA ne peut en conséquence être tenue pour responsable d'une éventuelle inadéquation entre la formation suivie et le niveau initial des participants.

Prestations de services

L'activité de formation de MENTORA comprend l'animation en présentiel ou en visio-conférence, devant un public de participants qui ont contracté une convention de formation. Cette animation peut consister en un enseignement théorique et pratique, et donne lieu à une évaluation des acquis.

Convocation : Une semaine avant le début de la session, MENTORA transmet au client responsable de la formation, pour transmission aux stagiaires, les convocations confirmant la date, le lieu et les horaires de formation. Le référent formation du client s'engage à transmettre au stagiaire le programme de la formation.

Organisation : Dans un souci de qualité de la formation, nous limitons, sauf exception le nombre de nos participants en session Intra-entreprise à 5 stagiaires

Sanction de la formation :

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au(x) stagiaire(s) à l'issue de la formation.

Formation intra entreprise

Pour les formations réalisées en Intra, le client met à disposition ses locaux et moyens techniques. Il s'assure au préalable que les installations sont adaptées à la nature de la formation (salle, bureau, poste de travail et/ou un poste informatique équipé des logiciels correspondants). Le règlement intérieur du client s'applique pour les formations réalisées en Intra.

Prix et conditions de paiement

Nos prix sont établis en euros hors taxes (art. 293 B du CGI). La facture de solde est adressée au client après exécution de la prestation. En cas de paiement effectué par un

Opérateur de Compétences (OPCO), il appartient au client de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO dont il dépend. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée au client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne nous parvient pas au premier jour de la formation, la totalité des frais de formation peut éventuellement être facturée au client. En cas de non-règlement par l'OPCO du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

Convention de formation

Une convention de formation est systématiquement délivrée pour donner suite à la signature du devis

Convocations

MENTORA ne peut être tenue responsable de la non-réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

Annulation, absence, report d'inscription

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit. L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 20 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par courriel à l'adresse contact@mentora.fr. En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 48 heures (jours ouvrés) avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 100% du coût total initial sera immédiatement exigible. Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

Annulation d'un stage

MENTORA se réserve la possibilité d'annuler tout stage en cas de manque de participants ou de problème technique ou logistique et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage. De nouvelles dates, sites ou modalités (distanciel) leur seront proposés, ce qui donnera lieu à une nouvelle commande.

Règlement

Le règlement des factures peut s'effectuer par chèque ou par virement bancaire (IBAN : FR761090700013622115789562 BIC : CCBPFRPPBDX).

La confirmation de l'inscription est validée par un acompte de 30% par chèque ou virement à la signature de la convention et/ou à l'accord de prise en charge. Une facture d'acompte sera émise. Le solde est à payer à l'issue de la formation à réception de facture, sans escompte, ni ristourne ou remise sauf cas particulier. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit :

- des intérêts de retard de paiement au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal,
- l'exigibilité immédiate des factures non échues.

Par ailleurs, conformément à l'article L.441-6 du Code de commerce, tout règlement postérieur à la date d'éligibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire. MENTORA se réserve également le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Propriété intellectuelle

Le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L.122-4 et L.335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des

contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait des logiciels ou supports de stage.

Limitations de responsabilité

La responsabilité de MENTORA ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel ou toute cause étrangère à MENTORA. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de MENTORA est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité de MENTORA est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de MENTORA ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

Force majeure

MENTORA ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à MENTORA, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de MENTORA.

Protections des données à caractère personnel

La Loi informatique et liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, renforcée par le règlement européen 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel publié au journal officiel de l'Union européenne le 4 mai 2016, impose une obligation de transparence en matière de collecte des données à caractère personnel.

Les données personnelles faisant l'objet d'un traitement interne sont utilisées dans le cadre strict de l'exécution et du suivi de la demande du client par les services MENTORA en charge du traitement. Elles sont nécessaires à l'exécution de ce service. Ces données sont : le nom, le prénom, la fonction et les coordonnées professionnelles et/ou personnelles des personnes physiques de nos Clients et Prospects qui peuvent être des personnes morales ou physiques. Ces données ne sont pas sensibles et ne seront pas transférées en dehors de l'Union européenne. Les données sont centralisées dans un logiciel informatique de type CRM.

MENTORA s'engage à : détruire toutes les données au terme de leur traitement. Les personnes concernées par la collecte des données à caractère personnel sont informées de leurs droits (accès, rectification, effacement, opposition, limitation du traitement et portabilité des données) Toute demande d'exercice d'un des droits visés ci-dessus doit être effectuée par courrier à l'adresse suivante : MENTORA 13 rue Nicéphore Niepce 33510 Andernos les Bains ou par mail à l'adresse contact@mentora.fr

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif

Droit applicable - Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. EN CAS DE LITIGE SURVENANT ENTRE LE CLIENT ET MENTORA À L'OCCASION DE L'EXECUTION DU CONTRAT, IL SERA RECHERCHÉ UNE SOLUTION À L'AMABLE ET, À DÉFAUT, LE RÈGLEMENT SERA DU RESSORT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX.